



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Trimestriel du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel - Section Académique de Limoges

24 bis rue de Nexon 87000 LIMOGES



sa.limoges@snuep.fr



limoges.snuep.fr



@snuepLimousin

Sommaire

- Page 1 : Édito
Page 2 : Financer massivement les LP doit être une priorité !
Subventions publiques aux lycées privés : un scandale
Pages 3-4 : Nouveautés dans les lycées pros
Pages 5-6 : Bulletin de pré adhésion

ÉDITO

Cette rentrée scolaire a été inédite. Elle a commencé avec une ministre de l'Éducation nationale démissionnaire qui n'a tiré aucune leçon des élections législatives. La politique éducative de tri scolaire et social n'est pas infléchie et les réformes continuent d'être imposées malgré l'opposition des personnels et le désaveu subi dans les urnes.

Les mensonges sur les taux de décrochage et d'insertion des jeunes de lycée professionnel ne tiennent plus. Après des années de subventionnement à outrance de l'apprentissage, les résultats pour les jeunes préparant un CAP ou un bac pro ne sont guère reluisants. Près d'un quart des contrats de 2022 ont été rompus dans les neuf premiers mois et en 2021, plus de deux tiers des ruptures étaient suivies d'un abandon. Le lycée professionnel permettant moins de décrochage et amenant plus à la qualification, il est temps d'utiliser les milliards de l'apprentissage à bon escient.

Le lycée professionnel a justement besoin d'un plan d'investissement massif. Depuis 2017, il subit de plein fouet la politique dévastatrice pour la jeunesse qu'E. Macron veut coûte que coûte maintenir. Après une diminution drastique des enseignements généraux avec la réforme Blanquer, la nouvelle réforme du bac pro imposée sur tous les niveaux est en totale contradiction avec l'intention affichée de la ministre démissionnaire d'une école « où l'on apprend bien ».

Les élèves de bac pro auront moins d'école avec l'équivalent de 6 semaines de cours en moins alors qu'ils et elles en ont le plus besoin. Le parcours différencié de terminale et sa préparation sont un alibi pour faire basculer les jeunes des lycées pros vers l'apprentissage et restreindre leur souhait de poursuite d'études. Pour une École républicaine "qui ne laisse personne au bord du chemin", on peut mieux faire ! Pour le futur gouvernement, il sera encore temps d'abroger ce parcours différencié. Le SNUEP-FSU exigera le rétablissement des heures supprimées ces dernières années, y compris pour les élèves de CAP.

En supprimant les subventions à l'apprentissage que B. Le Maire lui-même suggère de réduire, 1 milliard d'euros peuvent être investis dès 2025 pour l'enseignement professionnel. Cette somme permettrait à la fois de rétablir les heures disciplinaires supprimées par les deux dernières réformes, les élèves retrouvant ainsi 35 heures de cours disciplinaires, et d'augmenter les salaires des personnels de 10 %.

Avec l'intersyndicale et les personnels, le SNUEP-FSU a fait échec à l'augmentation de 50 % des PFMP sur tous les niveaux de bac pro, il a aussi empêché une baisse des dotations horaires. Parce qu'un autre lycée pro est possible, quel que soit le futur gouvernement, le SNUEP-FSU sera toujours là dans l'action pour un enseignement professionnel public renforcé, émancipateur et qualifiant au service de l'intérêt général.

Financer massivement les LP doit être une priorité !

Alors que le gouvernement débat du budget, et qu'aucune augmentation de celui de l'Éducation Nationale n'est à l'ordre du jour, il est bon de rappeler qu'il n'en fût pas toujours autant. En effet, une politique dite « de l'éducation prioritaire » a été instaurée en 1982. Elle créait 363 Zones d'Éducation Prioritaires. Ces ZEP, situées dans des zones particulièrement défavorisées, recevaient des moyens supplémentaires, permettant par exemple d'enseigner en effectif réduit ou d'avoir davantage d'AED. Les LP sont créés en 1985. En 1990 le nombre de ZEP est porté à 558.

À la rentrée 1999, on ne parle plus de ZEP mais de REP. Il n'y a plus de zone géographique considérée comme défavorisée, mais des établissements travaillant en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Cette redéfinition des besoins entraîne la sortie du dispositif de 700 établissements scolaires, notamment ceux situés en zone rurale, mais 1559 écoles, collèges ou lycées passent en REP.

En 2006 les lycées - et donc également les LP - sont sortis du dispositif REP.

Dès lors, des moyens supplémentaires ne seront accordés que sous forme de saupoudrage, et uniquement sous condition de l'obtention d'un label (« Ambition Réussite », « Eclair », ou/ et de l'élaboration de projets particuliers.

Depuis la rentrée 2015, de rares moyens sont encore déployés pour des lycées classés « politique de la ville », « Contrats Locaux d'Accompagnement » ou « cité éducative ». Aucun de ces labels ou dispositif n'entraîne une hausse de la DGH pour l'établissement concerné.

Les CLA illustrent au contraire la déconstruction de la politique nationale d'éducation prioritaire en soumettant l'octroi de financements à l'obligation de résultats des projets.

Ces derniers, pour cause de DGH insuffisante, ne peuvent être réalisés qu'à coup d'HSE, d'IMP ou de Pacte.

Or, les lycées professionnels accueillent en majorité des élèves issus des milieux les plus défavorisés. L'Indice de Position Sociale de 80 % des LP est inférieur à la moyenne nationale.

Alors que plus d'un tiers des élèves de collèges classés en REP ou REP+ sont orientés vers le LP, aucune politique nationale volontariste n'est prévue au budget de financement .

La FSU réaffirme la nécessité d'un label REP reposant sur des critères nationaux, transparents et égalitaires, seul garant d'obtention de moyens sans mise en concurrence des écoles et établissements pour la prise en charge des difficultés scolaires des élèves des milieux populaires, qui n'ont que l'école pour apprendre.

Pour la FSU, le label de l'éducation prioritaire doit être unique de la maternelle au lycée général, technologique et professionnel.

Céline Droal

Subventions publiques aux lycées privés : un scandale

Selon des informations données par Mediapart, entre 2016 et 2023 les treize régions métropolitaines ont versé 1,2 milliard d'euros de subventions facultatives aux lycées privés. La région Nouvelle-Aquitaine se distingue particulièrement, avec presque 108 millions d'euros. Cela représenterait l'équivalent de 3180 euros par lycéen scolarisé dans le privé, soit plus du double de ce qui est versé en Occitanie. Ces chiffres viennent s'ajouter à la publication des Indicateurs de Position Sociale de ces établissements, à leur refus d'engagement sur le sujet de la mixité sociale ou d'un meilleur contrôle public de leur gestion.

Ces chiffres interrogent d'autant plus que notre région connaît des difficultés financières importantes. Il est inacceptable que des fonds publics soient alloués en dehors des obligations légales à des établissements privés qui, de surcroît, ne participent que très peu aux objectifs de mixité sociale et sont au contraire vecteurs de ségrégation scolaire.

Rappelons que pendant ce temps, les établissements publics accueillent tous les élèves sans distinction et doivent mettre en œuvre l'inclusion de tous, sans moyen supplémentaire alloué. Cet argent public devrait servir à la mise en place de projets permettant d'améliorer l'accueil des élèves ou d'aider les projets culturels dans les secteurs les plus défavorisés, sans parler de l'amélioration du bâti.

NOUVEAUTÉS DANS LES LYCÉES PROS

Parcours différencié en Terminale bac pro

Dès la rentrée 2024, les élèves de terminale bac pro auront 4 semaines de cours en moins pour préparer l'examen. Les épreuves ponctuelles sont avancées au 12 mai 2025 pour instaurer un parcours différencié en fin d'année.

Pour les élèves, ce parcours sera composé soit d'une « PFMP complémentaire », ni formatrice, ni certificatrice, mais quand même gratifiée (20 € / jour) et présentée par le ministère comme un « sas de pré recrutement », soit d'une période de préparation à la poursuite d'études au sein du lycée. Pour cette dernière, les préconisations du ministère dans sa note de service de mars 2024 sont plus que floues et laissent une grande marge de manœuvre à chaque établissement pour en définir les horaires et contenus, dans le cadre de 30h hebdomadaires (dont 5h de « travail personnel »).

Par ailleurs, malgré une préconisation, dans cette même note de service, d'un retour au lycée « d'au plus quelques jours, dans la mesure du possible », pour que les élèves ayant choisi les 6 semaines

en entreprise puissent préparer les épreuves, cette différence entre les deux parcours ainsi qu'entre les choix des établissements pour le parcours « poursuite d'études » ne fera que renforcer davantage les inégalités entre candidat·es à un même examen. ☒

De plus, les semaines précédentes, les PLP finaliseront leurs CCF ou la préparation aux épreuves ponctuelles, continueront leurs cours sur les autres niveaux, seront sur le dialogue avec les élèves et leur famille quant à Parcoursup et au parcours différencié et devront aussi préparer les cours/projets des 6 semaines du parcours « poursuite d'études »... Un rythme qui sera intenable et qui prouve la méconnaissance des lycées pros chez celles et ceux qui cherchent à imposer une telle organisation de la terminale.

Pour le SNUEP-FSU, rien n'empêche, en cette rentrée, un retour à un déroulement de l'année sur un calendrier « ordinaire » avec des épreuves en juin, et un nombre de semaines de PFMP légèrement réduit. Les élèves bénéficieraient ainsi, sur une période plus longue, d'enseignements disciplinaires pouvant les aider à la fois dans leur réussite à l'examen et leurs poursuites d'études.

Les nouvelles grilles horaires

Applicables dès cette rentrée sur l'ensemble des niveaux du BAC Pro, ces nouveaux horaires s'expliquent essentiellement par la mise en place du parcours différencié en terminale et vont engendrer d'importantes pertes pour les élèves sur le cursus, mais aussi beaucoup de confusion dans les équipes.

En 2de et en 1ère, aux 3 heures d'AP imposées par les grilles de la Transformation Blanquer au détriment d'heures disciplinaires, se substitue une seule heure de soutien au parcours de l'élève. Cette heure ne se focalisera pas spécifiquement sur le parcours scolaire et sera avant tout consacrée à « l'insertion professionnelle ». Ainsi, les élèves voient leur temps scolaire hebdomadaire passer de 30 à 28 heures.

Les 2 heures récupérées serviront à financer les « heures profs » nécessaires à l'établissement de groupes à effectifs réduits, notamment en Français et en Maths. Mais, il ne s'agit pas d'une restitution aux disciplines spoliées des horaires dont elles bénéficiaient auparavant, puisque ces groupes n'augmentent aucunement les « heures élèves ». Aucun changement n'étant envisagé pour les programmes, cela promet une belle usine à gaz de plus pour un résultat pédagogique qui pourrait vite s'avérer négatif ! Pour les Terminales, les 6 dernières semaines de l'année sont très inquiétantes, notamment sur ce que vont faire les élèves qui ne seront pas en stage. Le ministère laisse planer le flou sur les contenus et la répartition hebdomadaire des 30 heures de présence au lycée. Il laisse également la possibilité de mixer les classes sur des cours de méthodologie, entre autres, au gré des besoins des élèves.

Tout cela ne pourra que générer un grand bazar dans l'organisation de cette période. Enfin, les chiffres sont têtus : avec ces nouvelles grilles horaires, et pour préparer un même programme qu'auparavant, les élèves perdent 170 heures de formation dont plus de 70h dans les seuls enseignements professionnels en terminale. C'est une bien drôle de façon de revaloriser les diplômes professionnels et notamment le BAC Pro !

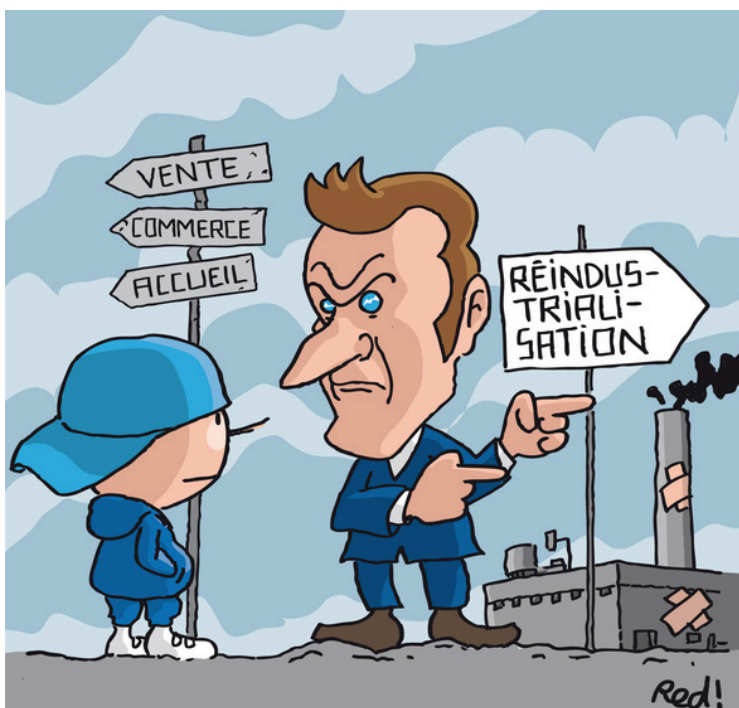


Carte des formations, le grand chamboulement ?

Dans sa circulaire de rentrée, la ministre démissionnaire maintient l'objectif « pour chaque région académique, de 6 % de transformation de la carte des formations par an, afin d'atteindre 25 % en 2027. »

Pour cette rentrée 2024, le ministère n'a, à ce jour, communiqué aucune donnée. Les modifications existent dans les académies mais sans grand mouvement d'ampleur. La tendance est à la coloration de formations et à l'ouverture de formations en 1 an (CS, FCIL...), diplômantes ou pas et liées aux besoins des entreprises. En résumé, des formations diplômantes, avec des cursus longs (2 ou 3 ans) et avec de l'enseignement général sont supprimées afin de privilégier des formations courtes liées aux besoins des entreprises. Au passage, le ministère en profite pour leurrer les jeunes en appelant ces spécialisations des « bac +1 » alors qu'elles ne permettent pas une élévation du niveau de qualification.

Si l'apprentissage se développe fortement dans les formations tertiaires du secondaire, c'est là justement que le ministère envisage de fermer les formations sous statut scolaire. La reprise en main des cartes des formations par l'État a bien pour but de favoriser l'apprentissage. Le ministère ne nie pas le plan social qui en découlerait. Un vaste plan de reconversion des PLP est envisagé



sans que pour l'instant des moyens concrets soient annoncés, hormis le recrutement d'un personnel à la DGRH.

Pour le SNUEP-FSU, l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire doit être développée pour tenir compte des besoins économiques mais aussi de la demande sociale des jeunes et de l'aménagement du territoire. Les nouvelles formations industrielles doivent être ouvertes sous statut scolaire pour réellement répondre aux besoins en termes de transition écologique, numérique dans un contexte de réindustrialisation d'une partie de la production en France. Les formations tertiaires doivent être maintenues voire développées en LP et évoluer pour prendre en compte les enjeux et évolutions futures comme elles l'ont déjà fait par le passé.

Le SNUEP-FSU n'acceptera pas un projet de lycée professionnel avec une offre de formation appauvrie et n'ayant comme finalité que de répondre aux besoins immédiats des entreprises locales. Ce projet est grave pour les personnels, les jeunes mais aussi pour notre société. Les Régions doivent prendre leurs responsabilités et arrêter de participer à ce démantèlement en règle.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2025
Imposable ou non, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts de 66 % du montant de la cotisation.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE – ADHÉSION

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Échelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale Coût réel mensuel après crédit d'impôts	99 2,81	123 3,49	147 4,17	150 4,25	156 4,42	162 4,59	171 4,85	183 5,19	192 5,44	204 5,78	216 6,12
	Hors classe Coût réel mensuel après crédit d'impôts	195 5,53	204 5,78	219 6,21	237 6,72	252 7,14	264 7,48	270 7,65				
	Classe exceptionnelle Coût réel mensuel après crédit d'impôts	231 6,55	243 6,89	255 7,23	273 7,74		291 8,25	303 8,59	318 9,01			

AUTRES COTISATIONS : **Stagiaire** : 1^{er} échelon classe normale AED : 24 € AESH : 24 € Sans traitement : 24 €

Contractuel - les -

(1) Les bonifications indiciaires ainsi que les majorations brutes de traitement et indexations (outre-mer)

Traitement mensuel BRUT (1)	Inférieure à 1101 €	de 1101 € à 1400 €	de 1401 € à 1700 €	de 1701 € à 2000 €	2001 € et plus
Cotisation annuelle	42 €	63 €	84 €	102 €	123 €

Retraité-es* - PLP et CPE

Pension mensuelle BRUTE	Inférieure à 1801 €	de 1801 € à 2000 €	de 2001 € à 2200 €	de 2201 € à 2400 €	2401 € et plus
Cotisation annuelle	72 €	90 €	99 €	108 €	117 €

* Pour les retraités, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)

Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de **144 euros**
revient au final à **48 euros**,
soit **4 euros** par mois.



144 € = 48 €

**Agissons
UN AUTRE LYCÉE PRO
luttons EST POSSIBLE**

adhérons
adhérons
adhérons

